

ASSEMBLÉE NATIONALE

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2456

présenté par

M. Huyghe, M. Mazaury, M. Laussucq, Mme Brulebois, M. Ledoux, M. Daubié, Mme Le Grip et
Mme Ronceret

ARTICLE 23 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
